

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	LAGARDE Anthony
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	037Z1215 <i>Lagarde Anthony</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	LIGUEIL CONTROLE TECHNIQUE 27 route de Descartes 37240 - LIGUEIL
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S037Z120
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	01/09/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	JEREMIE CHEFDEVILLE <i>Jeremie Chefdeville</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	3	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

01/09/2027

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : LAGARDE Anthony



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : DT-474-SY Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 30/07/2015 N° PV : 25039947

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
24037087	08/11/2024	RAS
24037089	08/11/2024	RAS
24037155	14/11/2024	RAS
24037223	20/11/2024	RAS
24037326	28/11/2024	RAS
24037342	29/11/2024	RAS
24037376	04/12/2024	RAS
24037424	09/12/2024	RAS
24037445	11/12/2024	RAS
24037482	16/12/2024	RAS



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	



Contrôleur : LAGARDE Anthony

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage <hr/> 2.3.1.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 1.1.10. Dispositif de freinage assisté maître-cylindre (systèmes hydrauliques) : moteur à l'arrêt, le contrôleur actionne à plusieurs reprises la pédale de frein jusqu'à ce que la pédale se durcisse suite à l'absence d'assistance • puis, pédale à fond d'effort, le contrôleur démarre le moteur et vérifie que la position de la pédale est modifiée (enfoncement , tremblement ou relèvement), sous l'effet de	NON CONFORMITÉ
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité <hr/> 2.3.3.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 3.2.1. Etat des vitrages : manque le contrôle sur les deux vitres AV	NON CONFORMITÉ
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME



Contrôleur : LAGARDE Anthony

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis 2.3.6.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 6.2.5. Siège conducteur : pas de contrôle inclinaison du siège.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.